



| | |
|---|--|
| Habitats d'intérêt communautaire concernés | Tous les habitats marins et terrestres |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | Toutes les espèces marines et terrestres |
| Secteur concerné | Ensemble du site Natura 2000 |

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
- limiter l'impact des pollutions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Mesures :

- CS1 - Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public
- CS5 - Développement d'actions d'éducation à l'environnement



© Camille Dégardin, OFB

Contexte et problématiques

Les déchets retrouvés à terre et en mer impactent la faune et les habitats. Différentes initiatives de ramassage sélectif mobilisant les bénévoles sont organisées par des associations, des entreprises, les collectivités (cf. rubrique références).

Outre un travail de sensibilisation et d'information pour limiter autant que possible la prolifération des déchets en amont, ces initiatives de ramassage méritent d'être encouragées, développées et accompagnées sur le site en lien avec les gestionnaires des aires protégées et/ou pour permettre la réduction des impacts liés aux déchets mais aussi à des mauvaises pratiques de collecte.

Description des sous-actions

- **TM6.1 – Sensibilisation, information et pédagogie sur la pollution des espaces naturels par les déchets**
 - soutenir et animer le réseau associatif sur le terrain pour sensibiliser grand public et scolaires à la lutte contre les déchets ;
 - déployer la plateforme de sciences participatives « zéro déchet sauvage », qui recense les actions menées par tous les acteurs autour de la lutte contre les déchets marins et rassemble des données liées à la collecte des déchets ;
 - poursuivre le déploiement et renforcer la charte « une plage sans déchet plastique » en lien avec les collectivités, à travers un comité de suivi et des réunions régulières en vue de son actualisation et du recensement des difficultés et afin d'encourager ainsi sa signature par le maximum de collectivités littorales ;
 - mobiliser des ambassadeurs des bonnes pratiques dans les espaces naturels.
- **TM6.2 – Limitation de la production/prolifération des déchets en amont**
 - promouvoir les programmes de prévention sur la réduction des déchets (collectivités et centres de tri) ; sensibiliser le grand public (panneaux sur sites sensibles, sensibilisation en écoles, etc.) et les organisateurs de manifestations ;
 - expliquer localement les stratégies des collectivités pour la gestion des déchets (présence ou non de poubelles, bacs à marée et modalités d'exploitation) ;
 - inventorier les décharges publiques historiques et zones d'accumulation des déchets parfois enterrées sous les dunes ou plages durant plusieurs décennies et qui réapparaissent parfois (tempêtes, érosion littorale, etc.) ; étudier le coût de résorption ; identifier les financements possibles.
- **TM6.3 – Accompagnement des démarches de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer**
 - sensibiliser les organisateurs de nettoyage (associations, clubs de plongée, etc.) pour définir les zones, les périodes et les modes de nettoyage les moins impactants, éviter le piétinement/la dégradation des habitats et le dérangement des espèces, et faire connaître les enjeux écologiques ;
 - développer un partenariat avec les organismes de collecte des déchets en mer pour que le site Natura 2000 soit un site pilote dans les expérimentations et le déploiement des techniques. Selon les bilans de ces expérimentations, des contrats Natura 2000 sont mis en place pour organiser de manière régulière ces collectes ;
 - s'associer aux professionnels de la mer qui conduisent eux-mêmes des actions de collecte des déchets liées aux pratiques maritimes. Le cas échéant, possibilité pour les professionnels de faire appel, en plus de leurs salariés, aux associations de réinsertion par l'emploi pour renforcer les moyens humains lors des opérations de ramassage collectif.
- **TM6.4 – Encouragement des initiatives de recyclage et de valorisation des déchets**

Les organismes de récupération et de recyclage des déchets collectés sur le littoral et en mer sont mis en relation avec les associations et sociétés de ramassage. Ils sont aussi portés à connaissance des groupes professionnels, associatifs et récréatifs générant des déchets pour encourager la création de partenariat et mettre en place des points et des réseaux de collecte d'une partie des déchets recyclables (combinaison néoprène, déchets plastiques, etc.)

Modalités de mise en œuvre

| Sous-action | Maître(s) d'ouvrage potentiel(s) | Partenaires potentiels |
|-------------|---|---|
| TM6.1 | Animateur(s) du site Natura 2000, collectivités territoriales, gestionnaire des espaces naturels protégés, associations | Associations et sociétés de collecte des déchets, associations environnementales, Clubs de plongée, Surfrider Foundation Entreprises de recyclage et de valorisation des déchets de pêche Pêcheurs professionnels et de loisir, Clubs nautiques Gestionnaires de ports |
| TM6.2 | | |
| TM6.3 | | |
| TM6.4 | | |

Indicateurs de réalisation

- Rencontre et sensibilisation des organisateurs d'actions de ramassage de déchets
- Expérimentations de collecte de déchets en mer
- Pérennisation des collectes en mer
- Mise en relation des organismes de recyclage avec les groupements professionnels, associatifs et récréatifs

Références

Fiche du PdA du DSF NAMO : D10-OE01-AN2

[Déchets marins | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

[DGALN_plan-actions-zero-dechet-plastique_web.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)

<https://www.initiativesoceanes.org/>

<https://innovations-oceans-sans-plastique.com/innovations/repecher-dechets-plastique/>

<https://www.fil-et-fab.fr/>

[Home - Preventing Plastic Pollution](#)

[Suivi des macrodéchets sur les plages selon le protocole OSPAR \(ifremer.fr\)](#)

<https://surfwear.sooruz.com/>